Réunion publique crématorium

Date : **28 novembre 2017 à 20h30 – salle séquoia Corné**

Etaient présents à la table de présentation :

- Au titre d'élus : Gino BOISMORIN, maire – Camille CHUPIN – Huguette MACÉ – Marie-France RENOU – Roger TCHATO, maires délégués – Jacques LE GALLOUDEC – Daniel RAULT, adjoints délégués
- Au titre de SOFCO et autres partenaires : M. J. GUEZ, Gérant SOFCO – fils de M. GUEZ, Directeur SOFCO –Thierry CHAFFAL, Ingénieur ATI Environnement responsable marché crémation France
- Au titre des services : Cécile COYEZ

Ordre du jour : Présentation du projet de Crématorium auprès de la population de Loire-Authion– Echanges avec la salle

PJ : Diaporama de présentation. Document de présentation mis à la disposition du public.

Une centaine de personnes étaient présentes à la réunion publique. L'essentiel des questions posées par l'assistance portaient sur :

1- Le choix de la SOFCO, remise en cause dans la presse suite à la fin de la concession à Montreuil-Juigné,
2- Des rejets dans l'atmosphère de particules liées à la combustion avec la proximité des habitations (150 mètres pour les plus près)
3- Une dévaluation de la valeur des maisons liée à la proximité du crématorium
4- La création d'un comité éthique et la participation de la population
5- Une réunion publique tardive
6- Le problème de trafic dans la zone actiparc généré par ce nouveau projet

1- Le choix de la SOFCO

Réponse :

- la collectivité a été séduite par l'architecture du bâti aux formes chaleureuses. Cet équipement est particulièrement soigné dans sa conception (bâtiment et abords).
- La redevance versée par la société à la collectivité était nettement plus intéressante.
- La commune a été rassurée dans les arguments avancés par la société, à savoir que la société existe depuis plus de 30 ans, sans ne jamais avoir reçu aucune plainte des familles, des partenaires funéraires. Elle a créé le premier crématorium de l'Ouest en étroite collaboration avec la commune. SOFCO est une société privée qui ne fait l'objet d'aucune poursuite en justice. Le service de Crémation nécessite une habilitation tous les 6 ans. Cette habilitation a été renouvelée régulièrement par les services de la préfecture depuis 1987, date de sa première habilitation dans ce domaine. La société SOFCO pendant toutes les années d'exploitation du crématorium de Montreuil-Juigné n'a eu aucun problème avec la commune et a versé en redevance 7 millions d'euros.

2- Des rejets dans l'atmosphère de particules liées à la combustion avec la proximité des habitations (150 mètres pour les plus près)

Réponse sur les rejets dans l'atmosphère :

Un crématorium ne rejette pas excessivement. Conformément au tableau ci-après, le crématorium est doté d'un système de filtre qui permet de rejeter dans l'atmosphère bien moins que ce qui est autorisé aujourd'hui (arrêté du 28/01/2010). Des rejets autorisés en 1994 ne sont plus autorisés dans l'arrêté de 2010, conformément au code de l'environnement européen avec des valeurs infimes, notamment pour le furane (0,1 ng/Mm3).

Par ailleurs, les résultats mentionnés dans le tableau sont issus d'une moyenne constatée sur plusieurs crématoriums. Les plus récents sont encore plus performants et ce sera donc le cas du futur équipement. Le mercure, dioxyde de soufre, dioxine,… sont des éléments internes contenus dans le corps. Par contre, le furane est issue de la combustion des différents produits rejetés dans le corps.

Selon l'IRNS, les dioxines et furanes sont des polluants chimiques organiques générés à l'état de traces au cours de processus thermiques, industriels ou naturels. Ils constituent une famille de composés dont le seuil d'activité toxique est particulièrement bas, et la persistance dans l'environnement, très longue.

Chez l'homme, l'exposition aux dioxines et furanes peut être à l'origine d'effets cutanés, immunologiques, cancérogènes et de troubles de la reproduction. Mais toujours selon, l'INRS, cette exposition a lieu essentiellement lors du nettoyage de filtres dans les incinérateurs car les valeurs rejetées dans l'atmosphère sont infimes.

	Valeurs limites de l'arrêté du 29/12/1994	Nouvelles valeurs limites de l'arrêté du 28/01/2010
INDICE PONDERAL (POUSSIERES)	100 mg/Nm^3	10 mg/Nm^3
CO MONOXYDE DE CARBONE	100 mg/Nm^3	50 mg/Nm^3
SO_2 DIOXYDE DE SOUFRE	200 mg/Nm^3	120 mg/Nm^3
NO_X OXYDES D'AZOTE	700 mg/Nm^3	500 mg/Nm^3
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES	20 mg/Nm^3	20 mg/Nm^3
HCl ACIDE CHLORHYDRIQUE	100 mg/Nm^3	30 mg/Nm^3
DIOXINES ET FURANES		0,1 ng/Nm^3
MERCURE		0,2 mg/Nm^3

2.2.5. Rejets atmosphériques

Les valeurs de rejet obtenues sur nos installations nous permettent de garantir des résultats conformes aux valeurs limites exigées par l'arrêté du 28 janvier.

POLLUANTS		ARRETE 28 JANVIER 2010	VALEURS ATI OBTENUES
- POUSSIERES		< 10 mgr/ Nm3	< 3 mgr/ Nm3
- MONOXYDE DE CARBONE	CO	< 50 mgr/ Nm3	< 30 mgr/ Nm3
- DIOXYDES D'AZOTE	NOx	< 500 mgr/ Nm3	< 350 mgr/ Nm3
-COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES	COV	< 20 mgr/ Nm3	< 10 mgr/ Nm3
- ACIDE CHLORHYDRIQUE	HCL	< 30 mgr/ Nm3	< 10 mgr/ Nm3
- DIOXYDE DE SOUFRE	SO^2	< 120 mgr/ Nm3	< 100 mgr/ Nm3
- MERCURE	HG	< 0,2 mgr/ Nm3	< 0,2 mgr/ Nm3
- DIOXINES et FURANES		< 0,1 Ngr/ Nm3	< 0,1 Ngr/ Nm3

Réponse sur la proximité des habitations :

La plus proche maison à Corné se situe à près de 170 mètres du futur crématorium. Plusieurs crématoriums ont des situations bien plus proches des habitations (Le Mans : 28 m ; La Roche sur Yon : 60m ; Mayenne : 26m ; Plescop : 255 m d'un collège ; Quimper : 112m ; Montreuil-Juigné : 83m et 400 m école primaire,…).

3- Une dévaluation de la valeur des maisons liée à la proximité du crématorium. Certains habitants réclament un fonds de compensation au prétexte que sur les 45 agences immobilières interrogées sur une possible dévaluation des maisons due à la proximité du crématorium, 20%d'entre elles envisagent une baisse possible.
Réponse : Un élu de Corné précise qu'un ami a sa maison à Montreuil-Juigné, proche du crématorium (rue de Palerme). Son ami indique que les maisons se revendent bien sans aucune dévaluation.

4- La création d'un comité éthique et la participation de la population comme mentionné dans l'article 5.7 du contrat de concession. Ce comité d'éthique sera composé de représentant du concédant, du concessionnaire et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématistes, spécialistes concernant le deuil, …).
Réponse : Le maire de Loire-Authion, Gino BOISMORIN, s'est engagé sur la constitution d'un comité éthique avec un représentant des habitants dans ce comité.

5- Une réunion publique tardive
Réponse : Entre la date de décision de la collectivité de se lancer dans ce projet à aujourd'hui, il s'est passé plus d'un an où les élus ont travaillé sur le dossier. Nous avons attendu d'avoir tous les éléments de réponse pour organiser la réunion publique et c'est pourquoi elle a lieu maintenant.

6- Problème de trafic dans la zone actiparc généré par ce nouveau projet, d'autant plus que la 2ème phase des Rimoux va recevoir 50 nouvelles habitations et qu'il est envisagé d'accueillir les transports VOISIN également.
Réponse : En entrée de zone, il est prévu l'aménagement d'un rond-point. Parallèlement, des contacts ont été pris avec l'agence technique de Baugé pour étudier une entrée direction Saumur – Angers. Cette entrée pourrait intéresser les transports VOISIN. Il convient également de préciser que le flux des Transports VOISIN s'effectue essentiellement le matin et le soir. Dans la journée, les cars stationnent dans des lieux tampons. Cette activité n'affecte pas l'activité du crématorium qui effectue 3 crémations/jour (1 le matin et deux l'après-midi) de 9h00 à 16h30.

7- Autres questions :
7.1- Des défilés de cortèges funèbres à proximité du lotissement
Réponse : On retrouve la même problématique en plein-centre-ville, avec l'église de Corné (proche des écoles) qui accueille plusieurs obsèques dans l'année. De plus, la société SOFCO s'engage à ne pas faire de crémation le week-end sauf exceptions.
7.2- Les équipements à venir (centre pénitencier, aire d'accueil des gens du voyage, centre de secours, …) seront réparties dans les années à venir sur le territoire de la commune nouvelle.

Il est à noter qu'une personne s'est exprimée en faveur du projet en indiquant qu'il avait été bien travaillé.

Monsieur le Maire clôture la réunion publique en indiquant que les élus ont travaillé sur ce projet pour prendre en compte les évolutions sociétales et dans le souci d'offrir aux habitants un service de qualité. La préfecture veille au bon fonctionnement de ces équipements. Monsieur BOISMORIN entend les questions légitimes que se posent les habitants (compréhension du projet, circulation, déplacement,…) mais pour autant ce projet se veut dans l'intérêt général, sociétal, environnemental et économique.